



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 FEVRIER 2022

Le 10 février 2022, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR, Alexandra BEAUQUIS et Volcy LEROUGE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS, Nicolas BAYART et Benoît CURT.

Absents excusés : Mmes Isabelle PEGAZ TOQUET (pouvoir donné à Mme Alexandra BEAUQUIS), Widèd GREVISSE (pouvoir donné à M. Miguel MARTINS) et Fabienne M'TANIOS (pouvoir donné à Mme Alexandra BEAUQUIS). Ms Mathieu BEHAGHEL (pouvoir donné à Mme Volcy LEROUGE) et Fabrice COCATRIX (pouvoir donné à M. Eric CHASSAGNE).

Madame Annie TISSOT a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation des comptes-rendus des 18/11/2021 et 09/12/2021 : ces compte-rendus sont adoptés à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

1. CONVENTION :

- Convention pour mission d'archivage avec le Centre de Gestion 74

Suite au travail réalisé par l'archiviste du Centre de Gestion de la Haute-Savoie en 2020, il est nécessaire de prévoir une maintenance tous les deux ans environ. Le centre de gestion propose de mettre à disposition une archiviste pendant 6 jours en 2022. Les modalités sont précisées dans une convention, signée par le maire et acceptée à l'unanimité, dont la durée est de 6 jours pour un montant prévisionnel de 2310.00 € T.T.C. L'intervention est programmée à compter du 1^{er} mars 2022.

- Convention d'autorisation de voirie et d'entretien

Dans le cadre de l'aménagement et de sécurisation de voirie sur la Route Départementale 16, il est nécessaire de signer une convention permettant la répartition des charges d'entretien et d'exploitation entre le Département de la Haute-Savoie et la Commune. Cette convention est acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

➤ Convention avec le Syane pour mise à disposition d'espaces publics

Dans le cadre du déploiement de la fibre, et afin de permettre l'implantation d'armoires de rue, il est nécessaire de signer avec le Syane, en charge de ce projet, deux conventions de mise à disposition d'espaces publics pour les deux emplacements prévus à cet effet, situés route de Peignat et rue des Ecoles. Les membres de l'assemblée donnent à l'unanimité leur accord de principe et autorisent le maire à signer ces 2 conventions.

2. COMMERCE : Cession du fonds de commerce « l'Escale » _ droit de préemption.

Les locataires exploitant les murs du local commercial, ont notifié à la collectivité leur intention de céder leur fonds de commerce du bar-restaurant. Conformément à l'article 58 de la loi n° 2005-882 du 2 août 2005, la Commune de Marcellaz-Albanais doit se prononcer sur son intention d'exercer ou non son droit de préemption sur ladite cession de fonds de commerce (pacte de préférence institué sur le bail commercial). Il est décidé à l'unanimité de ne pas préempter pour l'acquisition du fonds de commerce du bar-restaurant et d'autoriser la cession.

3. CIMETIERE : Affectation des droits de concessions

Jusqu'à présent, les droits de concession du cimetière sont affectés pour 2/3 sur le budget de la Commune et pour 1/3 sur le budget du CCAS. Cette règle n'étant plus imposée par le Code Général des Collectivités Territoriales depuis 1996 et pour des raisons de simplification, il est proposé, à compter du 1^{er} mars 2022, d'affecter la totalité des droits de concessions sur le budget principal de la commune. Cette décision est acceptée à l'unanimité par les membres du conseil municipal

4. RESSOURCES HUMAINES : Participation financière à la protection sociale complémentaire des agents

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, prise en application de l'article 40 de la loi du 06 août 2019 dite de « transformation de la fonction publique » fixe les grands principes de la participation financière des collectivités territoriales au financement de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) de leurs agents.

Le dispositif est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2022. Les dates limites de mise en œuvre sont fixées au plus tard le 1^{er} janvier 2025 pour les garanties prévoyance et le 1^{er} janvier 2026 pour les garanties santé.

D'autre part, cette ordonnance fait obligation aux assemblées délibérantes des collectivités d'organiser un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de Protection Sociale Complémentaire dans le délai d'un an après la publication de l'ordonnance, soit au plus tard d'ici le 18 février 2022.

Le débat peut dans un premier temps s'organiser, entre autres, autour du choix de la procédure à retenir pour répondre aux nouvelles exigences :

- Soit la mise en place d'un contrat collectif sélectionné par la collectivité après mise en place d'une procédure de mise en concurrence,
- Soit la labellisation où l'agent choisit lui-même son organisme complémentaire et les niveaux de garantie qu'il souhaite, la participation de la collectivité étant versée sur présentation d'une attestation fournie par l'assureur.

Pour mémoire, la situation actuelle est la suivante : la commune a facilité la mise en place depuis plusieurs années une prévoyance maintien de salaire pour chaque agent le souhaitant sans participation financière de la collectivité.

Le débat est lancé à ce sujet sans qu'aucune décision ne soit prise dans l'immédiat. Il est décidé de créer un groupe de travail, formé de deux élus et deux agents, qui se penchera sur la question.

➤ URBANISME :

- SCOT : échanges et débats

Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) a été approuvé en 2005 à l'échelle du canton de Rumilly et du pays d'Alby. Celui-ci ne prend pas en compte les évolutions législatives récentes, et est à l'échelle du PLUi-H approuvé en 2020.

La Communauté de Communes a approuvé le 29 mars 2021, le maintien des dispositions en vigueur du SCOT sur son territoire pour 6 ans. Désormais, avec l'entrée en vigueur des nouvelles ordonnances de juin 2020, la procédure prévoira obligatoirement un examen de l'opportunité d'élargir le périmètre du schéma, en lien avec les territoires limitrophes (L143-28 CU), en l'occurrence le SCOT du Bassin Annécien qui comprend les intercommunalités suivantes : le Grand Annecy, Fier et Usses, Pays de Cruseilles, Source du lac et Rumilly Terre de Savoie. Un échange a lieu sur ce sujet.

- Dossiers d'urbanisme en cours : déclarations préalables et permis de construire

DOSSIER	DEMANDEURS	LIEU	PROJET	ETAT
DP 074 161 21 X 0084	FOMBARDON Alain	419 route de Chauv	portail + clôture	ACCORDEE le 03/01/2022
DP 074 161 21 X 0085	ISOWATT	1034 route de Germagny	panneaux photovoltaïques	ACCORDEE le 14/01/2022
DP 074 161 22 X 0001	COCATRIX Fabrice	396 route de Chauv	modification de la piscine	ACCORDEE le 01/02/2022
DP 074 161 22 X 0002	EMEYRIAT Stéphane	197 route de Montmasson	remplacement des menuiseries et ravalement de façade	ACCORDEE le 01/02/2022
DP 074 161 22 X 0003	BETEND Yves	25 impasse d'Ohly	pompe à chaleur	ACCORDEE le 04/02/2022
DP 074 161 22 X 0004	BELLEVILLE Marcel	route d'Ohly	division en vue de construire (modificatif)	en cours d'instruction
DP 074 161 22 X 0005	CHATEL Stéphanie	379 route de Saint Sylvestre - Chauv	piscine	incomplet
DP 074 161 22 X 0006	CHATELAIN Françoise	144 route du Bondet - Germagny	réfection de la toiture d'une remise	en cours d'instruction
DP 074 161 22 X 0007	ALPES AZUR INVESTISSEMENTS	Lieudit "le Crêr" place de l'Albanais	division en vue de construire (1 lot)	en cours d'instruction
DP 074 161 22 X 0008	BUTTOUDIN Alexandre	676 route de Joudrain	installation d'une serre	en cours d'instruction
DP 074 161 22 X 0009	BEAQUIS Hervé	2505 route de Chapery - Murat	clôture	en cours d'instruction
DP 074 161 22 X 0010	AVEZ Gaël	366 route de Joudrain	clôture	incomplet
DP 074 161 22 X 0011	CHABERT Joël	30 rue du Faubourg	retravaux porte de garage et volets	en cours d'instruction
DP 074 161 22 X 0012	EDF ENR pour MONGIN Christian	182 rue des Berdailles	générateur photovoltaïque	en cours d'instruction
DP 074 161 22 X 0013	NAETS Alexandre	1052 route d'Ohly	panneaux solaires photovoltaïques	en cours d'instruction
DP 074 161 22 X 0014	MIANENT Valérie	229 chemin de la Tailla	clôture	en cours d'instruction

DOSSIER	DEMANDEURS	LIEU	PROJET	ETAT
PC 074 161 21 X 0022	COSKUN Mustafa	chemin des Courriers Chez Nanche	maison individuelle + piscine	REFUSE le 23/12/2021
PC 074 161 20 X 0003-M01 modificatif	PORCHERON Jérémy	chemin de la Ravoire	extension d'un bâtiment agricole	ACCORDE le 20/12/2021
PC 074 161 21 X 0029	METRAL Fabien	224 route de Montmasson	maison individuelle	INCOMPLET
PC 074 161 19 X 0029-M01 modificatif	POIROT Roland	823 route de Contentenaz	extension de l'habitation	INCOMPLET
PC 074 161 21 X 0030	BOLAT Ali Osman	1801 route de Peignat	restructuration de l'appartement existant création de 2 logements et de 7 places de stationnement	INCOMPLET
PC 074 161 21 X 0031	COSKUN Mustafa	chemin des Courriers Chez Nanche	maison individuelle + piscine	INCOMPLET
PC 074 161 21 X 0003-M01 modificatif	VOLLET Georges	733 route de la Fontaine	modification des portes d'entrée	ACCORDE le 01/02/2022
PC 074 161 21 X 0001-M01 modificatif	DORGAL Christophe et EXBRAYAT-DORGAL Christine	113 rue du Faubourg	modification menuiseries, débords toitures-terrasses, texture façades	en cours d'instruction
PC 074 161 21 X 0004-M01 modificatif	LE VERGER DE CHARMESSY	route de Contentenaz - Peignat	modification de façades, création de surface de plancher et d'une place de stationnement, suppression d'un mur de soutènement	en cours d'instruction

➤ QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est close à 21h45.

A Marcellaz-Albanais, le 04 mars 2022.

Le Maire,
Jean-Pierre LACOMBE



